

LA PRÉPARATOIRE GÉNÉRALE



Formations professionnelles destinées aux personnes en situation de Handicap

LES POINTS CLEFS DE CE DISPOSITIF

Qui est concerné ? :

- > Cet accompagnement est accessible dès 16 ans à toute personne titulaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Où cela se passe ? :

- > En entreprise et en centre de formation.

Comment puis-je y accéder ? :

- > Sur notification d'orientation professionnelle délivrée par la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPH).

Puis je bénéficier d'un hébergement sur l'E.S.R.P. ?

- > Oui

Combien ça coûte et suis-je indemnisé ?

- > La prestation est financée par la CPAM. La formation est rémunérée Région via l'Agence de Service et de Paiement avec le statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

Y a-t-il possibilité d'adapter la prestation en temps partiel :

- > Oui

Puis je désigner une personne de confiance pour m'assister si besoin :

- > Oui

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Chargé de Mission en Insertion Professionnelle
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Médecin
- Educateur spécialisé
- Coordinateur de parcours.
- Formateur technique et qualifiant
- Formateur en Anglais
- Intervenant en savoirs de base
- Formateur Français Langues Etrangère

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Capacité de 48 places
- Entrées et sorties permanentes
- Ateliers collectifs et suivi individuel.
- Accompagnement par les professionnels sur le site de l'ESRP, à distance et en partenariat avec les autres ESMS, le cas échéant.
- Référent de parcours.

DURÉE

Droit d'accompagnement jusqu'à 12 mois maximum.



OBJECTIF DE LA PRÉPARATOIRE GÉNÉRALE

C'est un dispositif d'accompagnement individualisé à l'orientation, à la formation et à l'inclusion professionnelle avec l'appui d'une équipe médico-psycho-sociale en vue de l'élaboration d'un projet socio-professionnel.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pluridisciplinaire effectue avec le stagiaire un diagnostic de ses besoins (par le biais d'évaluations, de bilans, etc.).

Un parcours personnalisé est défini en co-construction avec le stagiaire pour définir un plan d'action adapté tout au long de l'accompagnement.

Selon les priorités et besoins identifiés, est ainsi proposé à la personne un panel d'ateliers collectifs portant sur les thématiques générales suivantes :

- Savoir de base : Compétences numériques, bureautiques, informatiques ; Compétences en langue française et F.L.E., Compétences en mathématiques, Compétences en Anglais.
- Identification et développement des savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir,
- Bilan personnel et professionnel,
- Orientation professionnelle
- Projet professionnel : Outils, méthodes en appui à la démarche de validation de projet professionnel
- Immersion en entreprise et/ou en plateaux techniques
- Préparation à l'environnement de travail, renforcement et entraînement professionnel
- Acquisition de méthodologie de travail, gestion du temps et des apprentissages, organisation, etc.
- Développement des habiletés sociales
- Sensibilisation et prévention psychosociale : santé, bien-être
- Prévention et autonomie au quotidien dans les démarches sociales



DÉROULEMENT & MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

EN AMONT DE L'ACCOMPAGNEMENT

1. Pré-accueil

Le cas échéant avec la présence et l'accord du tuteur/responsable légal :

- Présentation et explication de la prestation; validation de l'accord éclairé du bénéficiaire, recueil adhésion oral ou écrit.
- Inventaires des renseignements (freins et ressources ?) au démarrage de l'accompagnement.

AU COMMENCEMENT DE LA FORMATION

2. Démarrage de l'accompagnement

- Finalisation du dossier administratif et d'indemnisation
- Contractualisation (signature du contrat d'engagement et/ou du contrat de séjour adapté),
- Attribution du référent de parcours
- Définition des contenus et objectifs de chaque compétence de l'équipe pluridisciplinaire avec les professionnels.
- Planification des RDV et ateliers.
- Identification des marges et critères d'ajustement éventuels (durées, fréquence, continuité, contenus, etc.) en fonction des problématiques évoquées en amont.

Pendant le parcours de formation TOUT AU LONG DE L'ACCOMPAGNEMENT

3. Déroulé des suivis par référence

- Autant d'ateliers et entretiens de suivis que nécessaires seront effectués. Les modalités et la durée d'accompagnement seront adaptées en fonction des recommandations médicales.
- La personne pourra solliciter chaque professionnel de l'équipe dans sa référence autant de fois que nécessaire dans le respect des conditions du contrat d'engagement.
- Des recommandations pourront lui être faites par l'équipe pluridisciplinaire.



- En complément des immersions en entreprises classiques, il est possible d'effectuer des mises en situation avec un formateur au sein des plateaux techniques de l'E.S.R.P. ou de solliciter des immersions au sein des services de l'Entreprise Adaptée « Les Ateliers de l'Aiguette ».

4. Concertation et restitution

Des temps de concertations périodiques sont organisés par l'équipe pluridisciplinaire. Elles sont systématiques en début, renouvellement et fin de parcours.

Ces concertations font l'objet d'une restitution systématique auprès de la personne accompagnée par son référent. Le déroulement des concertations est le suivant :

- Compte rendus et synthèses des entretiens, évaluations et ateliers
- Concertation de l'équipe pluridisciplinaire
- Recommandations de l'équipe pluridisciplinaire
- Restitution et explication du bilan de diagnostic auprès du bénéficiaire
- Si nécessaire, proposition et/ou ajustement du plan d'actions individualisé

SUIVI POST ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURISATION À L'ISSUE DU PARCOURS DE FORMATION

Les conclusions de la concertation de fin d'accompagnement seront jointes au bilan qui sera adressé à la MDPH, à la personne et/ou son représentant légal.



SIÈGE

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse
☎ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95
@ accueil@ucrm.fr

Retrouvez-nous sur **ucrm.fr**